

FICHE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

FILTRES PLANTES DE ROSEAUX.

Les eaux usées brutes ou prétraitées passent à travers des bassins remplis d'un substrat minéral où sont plantés différents végétaux subaquatiques et issus d'espèces locales de préférence car elles sont adaptées au climat. Ces plantes et plus particulièrement les roseaux possèdent la particularité de former un tissu racinaire et un réseau de galeries qui a pour effet de drainer, apporter de l'oxygène et servir de support à des bactéries. Ces bactéries ont un rôle de dégradation et de minéralisation de la matière organique, qui devient assimilable par les plantes en place.

Il existe deux types de filtres plantés de roseaux :

- Avec fosse toutes eaux (FTE) ou le filtre planté de roseaux est là pour effectuer le traitement des eaux usées prétraité.
- Sans fosse toutes eaux (FTE) ou le filtre planté de roseaux est composé de deux filtres fonctionnant en alternance pour traiter les eaux usées brutes.

Les filtres plantés de roseaux sont des dispositifs de traitement soumis à la procédure d'agrément ministériel.



L'implantation du système de traitement doit respecter les distances minimales suivantes :

- ✓ 35 mètres d'un captage d'eau potable.
- ✓ 5 mètres du bâti.
- ✓ 3 mètres des limites de propriété,
- ✓ 3 mètres de tout système racinaire.

Mise en œuvre :

Possibilité d'auto-construction en fonction de la marque et selon les prescriptions techniques.

Dimensionnement :

Le dimensionnement de l'installation sera stipulé par le bureau d'étude.

Exutoire :

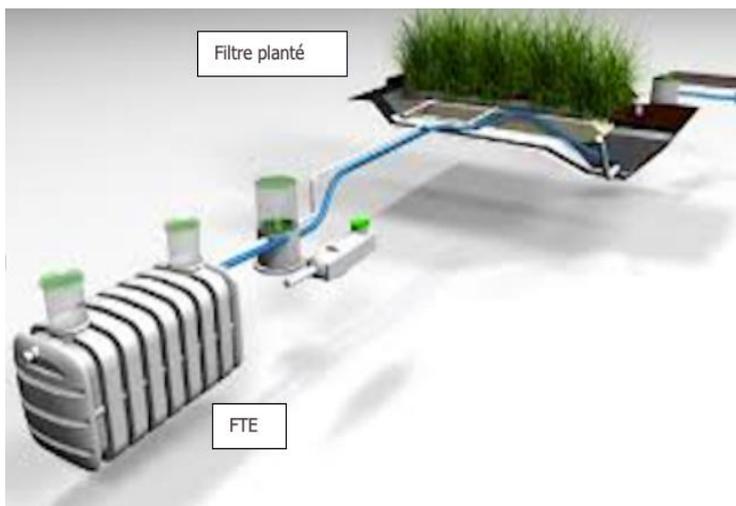
Ce dispositif demande la mise en place d'une évacuation des eaux usées traitée soit :

- Infiltration dans le terrain du propriétaire
- Rejet au fossé.
- Rejet au cours d'eau.
- Rejet au réseau de collecte d'eau pluvial.

Ces trois solutions sont possibles que s'il y a une autorisation du gestionnaire !

Schéma filtre planté de roseaux

Filtre planté de roseaux avec fosse :



Filtre planté de roseaux sans fosse :

